

Mesures catégorielles

Bilan de l'année 2012

Les crédits dédiés aux mesures catégorielles 2012 ont concerné deux enveloppes :

- une enveloppe catégorielle de **21,9 M€**.
- une enveloppe de **10,0 M€** dédiée à l'accompagnement des réformes. Elle regroupe la prime de restructuration, l'indemnité de départ volontaire, l'indemnité temporaire de mobilité et le complément indemnitaire.

1) Enveloppe catégorielle de 21,9 M€

Les principales mesures réalisées sur cette enveloppe ont été :

- **la mise en oeuvre de la fusion des corps de B (5,7 M€)** : ce chantier a concerné près de 17 000 agents de catégorie B des filières administrative et technique. Le reclassement s'est fait à compter du 1^{er} octobre 2012 et une compensation indemnitaire a été mise en place pour la période juillet/septembre (165 € pour les 3 mois). Le reclassement indiciaire n'a pas pu être effectué en totalité en 2012. Il sera effectif début 2013.
- **l'évolution des dispositifs PFR existants, notamment pour assurer la convergence indemnitaire avec le MAAF pour les B administratifs (4,64 M€)** : ce chantier concerne près de 6 500 agents de catégorie B et 3 200 agents de catégorie A. Les coefficients de part fonctions des agents de catégorie B ont été augmentés pour converger vers ceux du MAAF. Initialement prévue, la mise en oeuvre de la PFR pour les agents de catégorie C administrative n'a pas été effective.
- **la mise en oeuvre de la dernière tranche du plan triennal de revalorisation indemnitaire pour les agents de catégorie C administrative (2,47 M€)** : initialement prévue en mode PFR, cette revalorisation a été faite en mode IAT, pour lequel il a été procédé à un relèvement des plafonds.
- **la poursuite de l'adaptation des coefficients de grade de l'ISS, notamment pour accompagner les fusions de corps (4,15 M€)** : ce chantier concerne l'ensemble de la filière technique des corps en gestion MEDDE (hors IPEF). Le décret n° 2012-1494 du 27 décembre 2012, modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003, a traduit réglementairement l'ensemble des mesures retenues.
- **la prise en compte du repyramidage des emplois (2,0 M€)** : ces dispositions ont permis de renforcer les recrutements de A afin d'assurer les missions prioritaires du ministère et de mieux répondre aux besoins exprimés par les responsables de programme et par les services.

De même, en complément de ces mesures principales, on peut noter :

- **l'évolution des coefficients de PSR - prime de service et de rendement et prime pour services rendus (1,21 M€)** : ce chantier concerne la filière technique, la filière exploitation et les IPCSR.
- **la prise en compte de l'indemnitaire de l'exploitation à Saint Pierre et Miquelon, comme en Guyane (0,30 M€)** : une définition des niveaux retenus a été formalisée pour Saint Pierre et Miquelon. La transcription pour la Guyane est en cours de préparation.
- **les adaptations indemnitaires pour le CMVRH et les MIGT (0,48 M€)** : pour ces entités, les agents de la filière administrative ont été basculés sur le barème indemnitaire de centrale.

L'ensemble des mesures prévues pour 2012 a pu être mis en place, à l'exception de la grille indiciaire des officiers de port adjoints et une partie (environ 250 k€) de la mesure pour les C administratifs (décalée en paye de janvier).

Il convient, par ailleurs de noter que la PFR des AUE et des IGADD n'a pas pu être mise en oeuvre (attente du texte réglementaire) mais qu'une revalorisation indemnitaire est néanmoins intervenue sur les actuels supports indemnitaires.

Par catégorie, la synthèse est la suivante :

	Prévu k€	Réalisé k€	Observations
Catégorie A	2 414	2 752	L'ensemble des mesures PFR, IPF, ISS et PSR prévues ont été réalisées.
Catégorie B	12 440	12 669	Les fusions de corps de B ont été mises en oeuvre comme la convergence avec le MAAF de la part fonctions des B administratifs et les coefficients de garde ISS.
Catégorie C	4 634	4 055	La 3 ^e tranche du plan relatif aux C administratifs a pu être réalisée, pratiquement en totalité, avec le déplafonnement autorisé de l'IAT.
Autres	2 390	2 480	Repyramidage
Total	21 878	21 956	

2) Enveloppe RGPP de 10 M€

Le bilan des 4 primes RGPP est le suivant, pour 2012 :

Budget : 10,0 M€

	Nombre agents	Montant en k€
Prime de restructuration	451	2 814
Complément indemnitaire	non utilisé	
Indemnité de départ volontaire (IDV)	72	2644
44Indemnité temporaire de mobilité (ITM)	1 207	4 100
	total	9558

On peut noter les éléments suivants :

- la prise en compte des déménagements du SETRA et des laboratoires de la DRIEA - IdF (au travers de la prime de restructuration et de l'indemnité temporaire de mobilité)
- une légère décroissance (en nombre de dossiers) de l'indemnité de départ volontaire (IdV). Il y avait 78 dossiers en 2011 pour un montant de 2 686 k€.
- le paiement du 2^{ème} acompte d'ITM pour de nombreux agents